



**SNUipp 26**

Fédération Syndicale Unitaire

**Adresse :**

SNUipp – FSU 26  
Maison des Syndicats  
17 rue Georges Bizet  
26000 VALENCE

**Tel :** 04 75 56 77 77

**Mail :** [snu26@snuipp.fr](mailto:snu26@snuipp.fr)

**Site :** <http://26.snuipp.fr>



**F.S.U.**

Fédération  
Syndicale

Unitaire  
Éducation  
Enseignement  
Recherche  
Culture

Valence, le 15 juin 2019

Le Conseil Syndical  
du SNUipp-FSU de la Drôme

à

Monsieur le président  
de la FOL 26

Objet : Amendement au Sénat sur Loi Blanquer

Monsieur le Président,

Vous avez interpellé le SNUipp-FSU 26 par mail suite à notre intervention dans la presse locale dans laquelle nous qualifions de « réactionnaires » un certains nombres d'amendements adoptés au Sénat lors de l'examen du projet de loi Blanquer dite « pour une école de la confiance ».

Parmi ces amendements, l'un souhaitait interdire le port de signes religieux par les parents accompagnateurs, réactivant ainsi une polémique déclenchée notamment par la parution de la « circulaire Chatel » du 27 mars 2012.

Le Conseil d'État avait alors fini par trancher cette question le 23 décembre 2013, en jugeant que « les parents d'élèves étaient non pas des agents, mais des usagers du service public, ce qui n'inclut pas les mêmes attentes en termes de neutralité religieuse ». Seul le « trouble à l'ordre public » pouvait alors motiver des exceptions. A cette occasion, le SNUipp-FSU avait déclaré que « la laïcité doit favoriser la participation de toutes les familles ».

Pour rappel, en complément de la loi du 15 mars 2004, la circulaire du 18 mai 2004 précisait déjà que l'interdiction du port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles et établissements publics d'enseignement « ne concernait pas les parents d'élèves ».

De plus, la Charte de la laïcité parue en octobre 2015 stipule que « les parents accompagnant des sorties scolaires ne peuvent être considérés comme des agents auxiliaires du service public et soumis aux règles du service public. Dès lors, le principe est qu'en tant qu'utilisateur du service public d'éducation, ils ne sont pas soumis à l'exigence de neutralité religieuse. [...] »

L'amendement des sénateurs, écarté par la Commission Mixte Paritaire réunie le 13 juin dernier, souhaitait imposer aux parents d'élèves accompagnateurs une stricte neutralité religieuse, risquant ainsi de mettre en difficulté les enseignant-es qui composaient, depuis la décision du Conseil d'Etat, avec tous les membres de la communauté éducative.

Le SNUipp-FSU rappelle que les pratiques enseignantes montrent qu'il est tout à fait possible à la fois de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser la participation de toutes les familles. La logique de discernement doit être à l'œuvre et le cadre réglementaire et juridique existant donne les armes suffisantes aux acteurs de terrain pour se prémunir des dérives prosélytes le cas échéant.

Le côté réactionnaire de l'amendement tient au fait qu'il s'inscrit dans une tendance globale où certains politiques réactivent des polémiques stériles en s'arc-boutant sur un seul aspect de la laïcité sans jamais s'attaquer au problème au combien plus important du financement de l'école privée par l'État à coup de centaines de millions d'euros.

Cette logique du deux poids deux mesures est symptomatique des idéologues de pacotille qui n'hésitent pas à faire preuve de démagogie et seront les premiers à faire mine de s'étonner de la montée des extrêmes qui se nourrissent justement de ces discours de surface.

Sous couvert de lutte contre les communautarismes religieux, ces politiques montrent du doigt et n'hésitent pas à essentialiser une catégorie de la population, et s'accommodent ainsi d'une laïcité scolaire de façade. Car, dans le même temps, ils défendent le secteur de l'enseignement privé subventionné par l'État qui pratique de manière massive la sélection sociale, ethnique et/ou religieuse allant à l'encontre de l'objectif de mixité scolaire et du principe de laïcité.

Concrètement, en obligeant des mamans d'élèves à enlever un bout de tissu de leur tête pour pouvoir s'impliquer dans l'école, on conduit les enseignants dans des situations inextricables où ils n'auront d'autres choix que d'exclure des parents d'élèves pour qui justement le lien avec l'école de la République est plus que jamais nécessaire, avec pour résultat immédiat une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves.

Dans un contexte de défiance vis-à-vis des institutions où l'autorité de l'État ne se résume plus qu'à la présence des forces de l'ordre dans certains quartiers de la République, nos sénateurs gagneraient à réfléchir aux causes profondes des attaques contre le principe de laïcité qu'ils prétendent défendre.

En espérant vous avoir apporté les précisions quant à la position du SNUipp-FSU, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre attachement à un service public d'éducation laïc, gratuit et obligatoire.